

LE GROUPE ST-BÉNIGNE S'ENGAGE A TRAVERS LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En nous versant cette ressource indispensable, vous travaillez à l'émergence de vos collaborateurs de demain. Vous permettez à nos élèves, apprentis et alternants de se former sur des outils adaptés, encadrés par des équipes de professeurs et formateurs en lien permanent avec le monde professionnel. Pour vous, nous les accompagnons à tous les moments de leur carrière professionnelle quel que soit leur niveau de formation et leur génération afin d'en faire des Hommes et des Femmes modernes, dynamiques et intègres.

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE SAINT-BÉNIGNE ?

Votre versement de la taxe d'apprentissage au lycée Saint-Bénigne est précieux pour soutenir nos innovations pédagogiques et renforcer les compétences de vos futures équipes.

L'année dernière, les ressources reçues ont permis de financer du matériel informatique, des fournitures pédagogiques (matériel pour le labo de SVT, de physique, de sport, d'hôtellerie), de s'abonner à différentes revues afin de permettre à nos jeunes d'être en lien avec l'actualité de leur domaine de formation.



Cette année nous voulons aller plus loin !

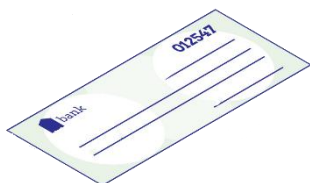


Nous voulons d'une part, créer un véritable magasin d'application pour notre filière professionnelle permettant de développer les compétences de nos futurs commerciaux, et d'autre part, nous souhaitons renforcer l'interactivité par le développement de notre réseau informatique.

En recevant les versements de la taxe d'apprentissage, nous pourrions améliorer et moderniser nos moyens pédagogiques.

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE SAINT-BÉNIGNE ?

Une fois le montant de la taxe d'apprentissage calculé, l'entreprise pourra nous faire parvenir la somme correspondante aux 13% sous l'un de ces deux modes de règlement :



Chèque : une seule adresse pour envoyer un règlement par chèque à l'ordre de : NAEP Groupe Saint-Bénigne en joignant le bordereau complété.



Virement : pour un règlement par virement bancaire, un RIB se trouve sur le bordereau joint à ce courrier, à compléter et à renvoyer.

Un justificatif de règlement vous sera délivré.

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Notre service dédié à la collecte est à votre disposition pour toutes informations sur ces nouvelles modalités et sur le règlement du solde de 13% :

Mme Nathalie Naulier

03.80.58.33.14

nathalie.naulier@groupe-sb.org

MODALITÉS PRATIQUES

Lycée Saint-Bénigne

Numéro UAI : 021 1090W

Siret : 7 821 0526 00019

99 rue de Talant 21000 Dijon

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA SB FORMATION ?

Vous pouvez adresser à SB Formation du matériel et des équipements neufs ou déjà utilisés répondant aux besoins de nos activités d'enseignement. L'entreprise qui attribue une subvention sous forme de matériels adresse au chef d'établissement bénéficiaire les pièces et extraits comptables justifiant de la valeur des matériels livrés.

Contactez-nous pour en savoir plus sur nos besoins et sur les modalités de versement :

Matériels et équipements pédagogiques

M. Georges BAY-NOUAILHAT

03.80.70.12.32

georges.bay-nouailhat@groupe-sb.org

Matériels et équipements

Hôtellerie-Restauration

M. Dominique LÉGER

03.80.58.33.08

dominique.leger@groupe-sb.org